

Partie	Niveaux des émissions		Plafonds d'émission pour 2010	Pourcentage de réduction des émissions pour 2010 (année de base 1990)
	1980	1990		
Fédération de Russie ^{b/}	7161	4460		
ZGEP	1062	1133	635	-44 %
Slovaquie	780	543	110	-80 %
Slovénie	235	194	24	-86 %
Espagne ^{b/}	2959	2182	774	-65 %
Suède	491	119	67	-44 %
Suisse	116	43	26	-40 %
Ukraine	3849	2782	1457	-4/8 %
Royaume-Uni	4863	3711	625	-83 %
États-Unis d'Amérique ^{c/}				
Communauté européenne	26456	16436	4059	-75 %

^{a/} Au moment de la ratification, de l'acceptation ou de l'approbation du présent Protocole ou de l'adhésion à celui-ci, le Canada devra soumettre un plafond d'émission pour le soufre applicable soit au niveau national soit dans sa ZGEP, et s'efforcera de fournir un plafond d'émission pour 2010. La ZGEP pour le soufre correspondra à la Zone de gestion des oxydes de soufre (ZGOS), désignée ZGOS du sud-est canadien en application de l'annexe III du Protocole à la Convention de 1979 sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, relatif à une nouvelle réduction des émissions de soufre, adopté à Oslo le 14 juin 1994. Cette zone couvre une superficie de 1 million de km² englobant tout le territoire des provinces de l'Île du Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, tout le territoire de la province du Québec au sud d'une ligne droite allant du Havre-Saint-Pierre, sur la côte septentrionale du golfe du Saint-Laurent au point où la frontière Québec-Ontario coupe la côte de la baie James, ainsi que tout le territoire de la province de l'Ontario au sud d'une ligne droite allant du point où la frontière Ontario-Québec coupe la côte de la baie James au fleuve Nipigon, près de la rive septentrionale du lac Supérieur.

^{b/} Les chiffres concernent la partie européenne située dans la zone géographique des activités de l'EMEP.